

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4091

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Cession, à la SACVL, de deux volumes déclassés constituant une partie du tréfonds de la rue Saint-Jacques et de la place Bahadourian**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'édification d'un ensemble tertiaire destiné à accueillir un commissariat de police à l'angle des rues Villeroy et Saint-Jacques à Lyon 3°, la Communauté urbaine se propose de céder, à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL), deux volumes déclassés nécessaires à la réalisation d'un emplacement de stationnement souterrain.

Lesdits volumes, dont l'un (A) de 821,20 mètres cubes constitue une partie du tréfonds de la rue Saint Jacques et du trottoir attenant et l'autre (B) de 98,13 mètres cubes se trouve en sous-sol de la place Bahadourian, ont fait l'objet d'un déclassement du domaine public communautaire de voirie, prononcé par décision du Bureau en date du 23 mai 2005.

A l'issue des négociations intervenues, la Communauté urbaine céderait gratuitement les biens communautaires en cause à la SACVL, cette dernière s'engageant, en contrepartie, à prendre à sa charge, d'une part, les frais afférents à l'établissement d'une division desdits volumes et de l'acte de vente notarié, d'autre part, le coût des travaux relatifs au dévoiement du réseau d'assainissement dans la partie concernée du tréfonds et estimé approximativement à 97 000 € TTC.

Par ailleurs, il convient de préciser que le service des domaines a évalué à 36 000 € le montant global des volumes cédés à la SACVL ;

Vu ledit projet de cession ;

Vu l'avis des services fiscaux en date du 18 juillet 2005 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de cession des deux volumes déclassés de la rue Saint Jacques et de la place Bahadourian à Lyon 3°, à titre gratuit, en contrepartie de la prise en charge, par la SACVL, des frais de division en volumes et de l'acte notarié ainsi que du coût des travaux afférents au dévoiement du réseau d'assainissement dans la partie concernée du tréfonds.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir et destiné à permettre la régularisation de cette affaire ainsi que tous documents s'y rapportant.

3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0,00 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 36 000,00 € en dépenses : compte 674 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 300 - fonction 820 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,